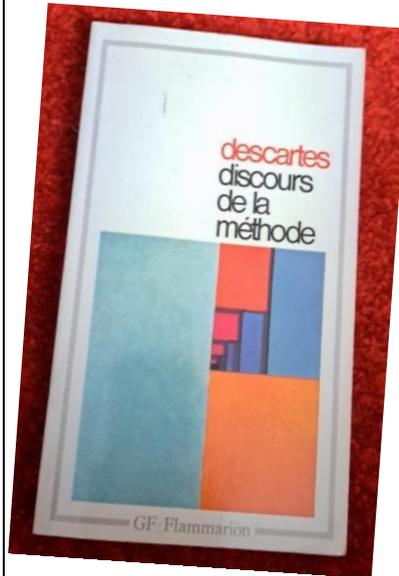


La philosophie en pleine déconfiture !

EP CFE-CGC

L'association des professeurs de philosophie l'assure, tout comme le SYNEP CFE-CGC : leur discipline est en danger depuis la réforme du bac. En effet, seule discipline passée en juin, à l'écrit, par les élèves de terminale générale et technologique, elle arrive, (coefficient 8), après la « bataille » des épreuves de spécialités (chacune coefficient 16) qui ont lieu en mars. Elle arrive, après une démobilisation des élèves, et a perdu de sa superbe ! Cette épreuve qui donnait le top-départ du bac est dévalorisée aujourd'hui et ne stimule plus les élèves qui savent déjà que tout est joué (ou presque !) avec les épreuves de mars...L'indifférence liée à cette matière est nette, à la lecture des copies du bac : si certains candidats font l'effort de composer, beaucoup n'hésitent pas à rendre des travaux indigents.



Le constat est aussi effarant même pour la spécialité HLP (Humanité, Littérature, Philosophie) puisque selon les dires du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse elle s'avère être un échec. Toujours selon l'association des professeurs de philosophie, l'épreuve et le programme doivent être absolument redéfinis : le programme hybride Lettres/philosophie entretient une confusion et pour la lever, il faudrait séparer les deux disciplines. Quant aux épreuves, lors de la dernière session du bac, certains correcteurs ont avoué « ne pas

comprendre la nature des exercices demandés aux candidats ni ce qu'ils étaient en droit d'exiger d'eux ».



Le SYNEP CFE-CGC ne cesse d'alerter de l'aberration de faire composer les élèves en mars : non seulement parce que cela laisse peu de temps de préparation pour toutes les parties mais également parce que cela génère une forte démobilisation à l'issue des épreuves passées. Quant à la spécialité HLP (Humanité, Littérature, Philosophie), il est dommageable de ne pas s'être emparé avec plus de ferveur de cette opportunité d'encourager à développer l'esprit critique de nos adolescents alors que c'est une des nombreuses missions de l'enseignement. Il est évident que proposer une réforme en dépit du bon sens et sans « philosophie » conduit nécessairement à ce genre d'écueil !

Sylvie TUROWSKI

* *

Agents de l'État et heures supplémentaires 2022

Le SYNEP CFE-CGC vous rappelle que la signature des états de service (document récapitulatif du service de chaque enseignant) conditionne le paiement des heures supplémentaires. En fonction de la date de la signature de ce document vos heures supplémentaires se fera au plus tôt fin novembre.

* *

Les « billets d'humeur » d'Evelyne

6 novembre 2022 : Des « trous » dans la raquette de l'Éducation Nationale !

https://www.synep.org/evelyne_2022.htm#noqgsccctsi

1/2

Agents de l'ÉTAT : Accéder à la CLASSE EXCEPTIONNELLE (CL EXC)

Aucune constitution spécifique de dossier

Tout est sur i-Professionnel, mais pour accéder à cette promotion par le vivier 1, il faut **impérativement** remplir dans votre CV les fonctions et missions CL EXC. Lorsque vous cliquez sur « ajouter » un menu apparaît, la case du haut est un menu déroulant, à vous de jouer !

	Vivier 1	Vivier 2
Conditions pour être promuable	<ul style="list-style-type: none"> Etre au 3^{ème} échelon de la hors classe Avoir exercé des missions particulières durant 6 ans en continu ou non 	Etre au dernier échelon de la hors classe
Que dois-je faire ?	Vérifier que votre CV est mis à jour avec la validation par le rectorat de vos missions particulières	Enrichir votre CV par l'ensemble de vos actions
Proportion des promus	70%	30%
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> Notation du recteur Ancienneté 	<ul style="list-style-type: none"> Notation du recteur Ancienneté
Notation du recteur selon le barème	<ul style="list-style-type: none"> Exceptionnel : 140 points Très satisfaisant : 90 points Satisfaisant : 40 points Insatisfaisant : 0 points <p>Attention il existe un contingent par notation, par exemple 15% des promus pour "Exceptionnel". Vous avez le droit de contester cette notation</p>	<ul style="list-style-type: none"> Exceptionnel : 140 Très satisfaisant : 90 Satisfaisant : 40 points Insatisfaisant : 0 points <p>Attention il existe un contingent par notation, par exemple 15% des promus pour "Exceptionnel". Vous avez le droit de contester cette notation.</p>
Barème de l'ancienneté	De 3 points à 48 points suivant les années	
Conclusion	Pour le moment tous les promouvables sont promus car il y a peu de candidats au regard des conditions pour un contingent de 70% des promouvables. Les promouvables non promus sont rendus au ministère.	Peu de promus au regard d'un contingent de 30 % des promouvables.

Le SYNEP CFE-CGC demande

- Le report des contingents de promouvables non promus du vivier 1 dans le vivier 2
- L'élargissement des missions particulières permettant d'accéder au vivier 1

**Du 1^{er} au 8 décembre 2022 - Élections professionnelles CCMMEP-CCMA
Agents de l'État : Votez et faites voter SYNEP CFE-CGC**